

Mairie de Dompierre-sur-Veyle

1 Place du Village
01240 Dompierre-sur-Veyle

Tél. 04 74 30 31 81

Fax 04 74 30 36 61

Mail : mairie@dompierre-sur-veyle.fr

A_2017_03_29_29

ARRETE

portant interdiction de pénétrer sur le plan d'eau en cours de curage

Le Maire,

VU le Code Pénal, notamment son article R.610-5 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus spécialement ses articles L.2212-1 à L.2212-5 ;

CONSIDERANT que les travaux d'enlèvement des 825 m3 de sédiments restant à évacuer du plan d'eau de Dompierre sur Veyle reprennent le 10 avril 2017 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : pour des raisons liées à la sécurité, il est formellement interdit à tout public de pénétrer sur le chantier du plan d'eau.

ARTICLE 2 : la commune se décharge de toute responsabilité si un individu venait à enfreindre cet arrêté et pénétrerait sans autorisation expresse du Maire sur le lieu susvisé.

ARTICLE 3 : les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Maire, Monsieur le Garde Champêtre sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dompierre sur Veyle, le 29/03/2017

Le Maire, Jean BERARD



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bourg en Bresse dans les deux mois à compter de sa notification.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la commune ci-dessus désignée.